

**COMMISSION OUVERTE
DES DROITS DE L'ENFANT AU
SEIN DE L'ORDRE DES AVOCATS
DE PARIS**

LE RÔLE
DES PARENTS
EN ASSISTANCE
ÉDUCATIVE

MERCREDI 25 MARS 2026 - 18H00 À 20H00

MAISON DES AVOCATS DE PARIS
PARVIS DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS
75017 M° PORTE DE CLICHY

**PROTECTION DE L'ENFANCE
ET ASSISTANCE ÉDUCATIVE**

**LA PLACE ET LA
PARTICIPATION DES PARENTS :
DES ENJEUX ÉDUCATIFS
AUX POLITIQUES PUBLIQUES**

**MIEUX COMPRENDRE
LES PARENTS POUR MIEUX PROTÉGER
LES ENFANTS**

Baptiste Cohen, consultant
baptiste.cohen@cegetel.net

LE RÔLE DES PARENTS EN ASSISTANCE ÉDUCATIVE

Une invitation à...

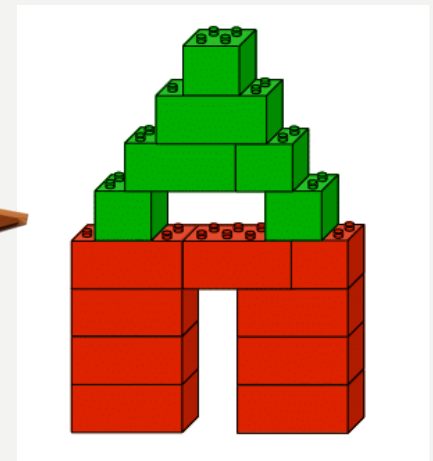
- *Réfléchir au rôle et à la place des parents dans le dispositif d'assistance éducative.*
- *Croiser les regards juridiques, associatifs et humains sur la coéducation dans les situations de danger ou de risque.*
- *Identifier des pistes d'amélioration de la collaboration entre familles, services sociaux et institutions.*

Intervenants

- **Juge des enfants** : Madame HEMMER
Le cadre juridique et les équilibres à trouver entre protection et autorité parentale.
Difficultés rencontrées dans l'association des parents à la décision, et des efforts faits pour garantir leur participation.
- **Avocat de la famille** : Me TOUTLEMONDE Isabelle
Analyse de la représentation juridique des parents, de la défense de leur point de vue et des limites du contradictoire dans ce contentieux.
Exemple concret d'audience ou de décision illustrant la coopération parent-juridiction.
- **La place et la participation des parents : des enjeux éducatifs aux politiques publiques**
Baptiste COHEN, ancien Directeur du pôle Protection de l'enfance de la fondation Apprentis d'Auteuil.

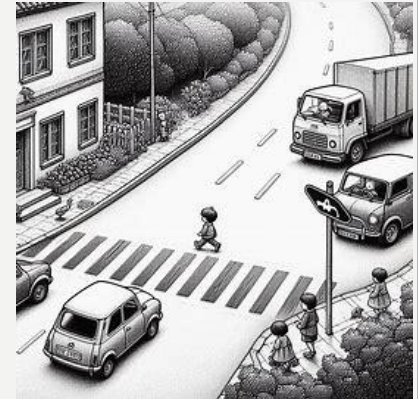
UNE PRÉSENTATION EN MODE « LÉGO »

A chacun d'utiliser
les briques qui
l'intéresseront ...





L'ASSISTANCE ÉDUCATIVE QUAND ET DE QUOI FAUT-IL PROTÉGER LES ENFANTS ?





LA PROTECTION DE L'ENFANCE...

DU CODE CIVIL

AU CODE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Code civil – art 371-1

« L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. **Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité** ou l'émancipation de l'enfant **pour le protéger** dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement... ».

CASF, art. L. 112-3

« La Protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. **Elle comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger** ou de risque de danger pour l'enfant ainsi que les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection. ».





CINQ REMARQUES LIMINAIRES...

1. **En Protection de l'enfance**, les parents conservent, dans l'immense majorité des situations, **leur autorité parentale** et les responsabilités éducatives qui en découlent.
2. **Il est contre-productif** d'opposer le droit des enfants à celui des parents quand l'assistance éducative vise à restaurer leur capacité à exister ensemble dans cet **espace commun de droits et de devoirs qu'on appelle la famille**.
3. Le **rôle des parents en assistance éducative découle d'abord** de **leur rôle de parents dans la vie courante**.
4. **Pour aider les parents**, il est indispensable de **mieux connaître et comprendre les difficultés, les carences ou les violences** subies par leurs enfants.
5. **La société est face à un dilemme** : **comment et jusqu'où aider les parents quand ils mettent leurs enfants en danger** et tout en identifiant ceux qui ne seront pas en capacité de le rester, même quand leurs enfants y sont attachés ?



CONNAÎTRE LES DROITS DE L'ENFANT

Non-discrimination:
genre, origine, culture,
religion...

Droit à la liberté
d'expression, d'information,
de pensée, de conscience

**Intérêt supérieur de
l'enfant**

Droits aux loisirs,
à la vie privée

Droit à la vie
et au développement

Droit à l'instruction

**Un cadre
juridique**

Respect des opinions

...

pour un projet
« politique »

Droits aux soins et à la
protection sociale

Droits à l'identité

Bénéficiaire d'une justice
adaptée à l'âge

Droit de vivre en famille

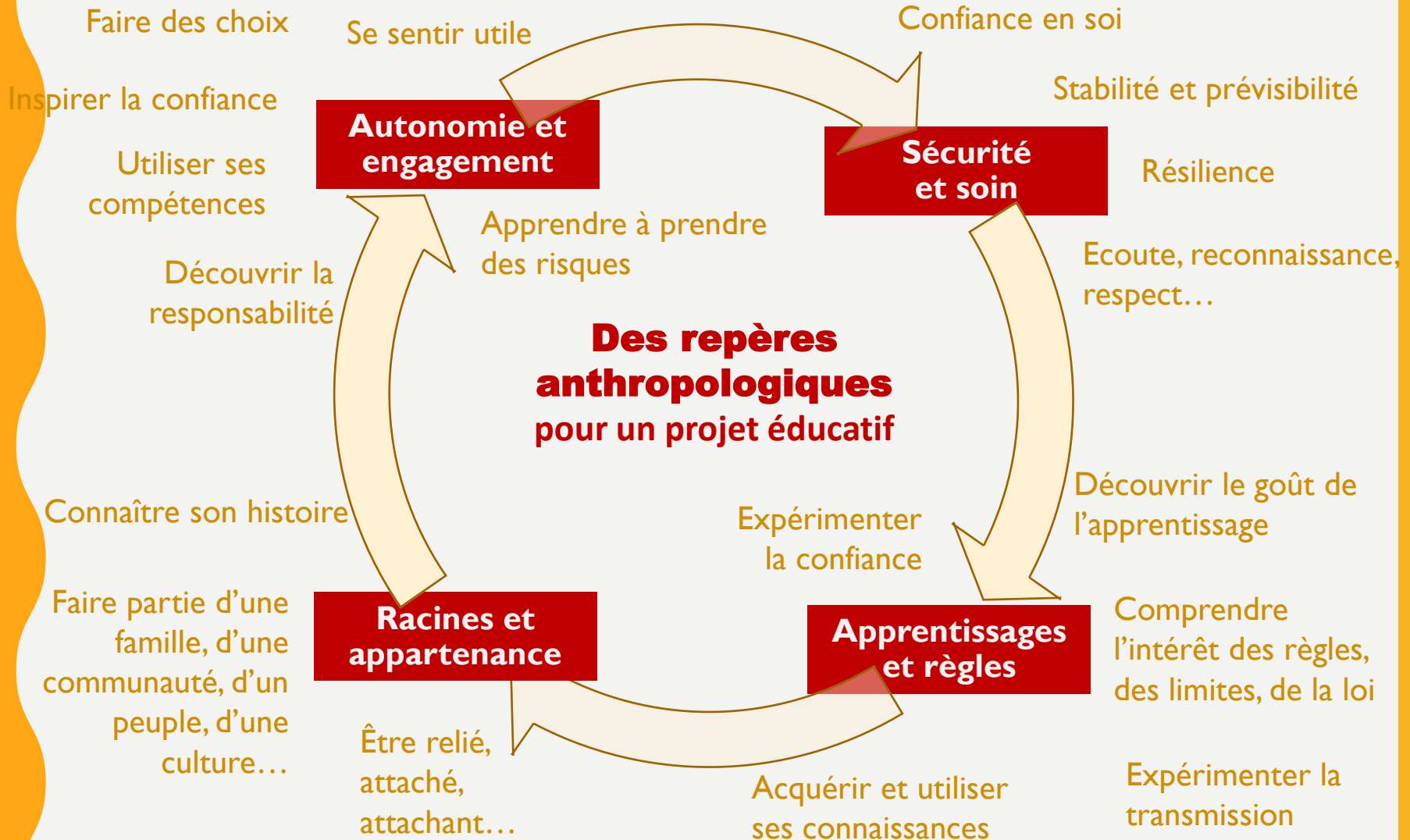
Ne pas faire la guerre
ni la subir

Droits à la protection
contre toutes les formes de
violence



COMPRENDRE LES BESOINS DE L'ENFANT..

UNE VRAIE COMPLEXITÉ





DES INTERSTICES

ENTRE DROITS DE L'ENFANT ET PROJET ÉDUCATIF... :
S'IL Y A ÉGALITÉ DEVANT LE DROIT, IL N'Y PAS ÉGALITÉ DEVANT L'ÉDUCATION



Ces situations mettent-elles en danger ou en insécurité les enfants et qui en est responsable ?

Avec le prisme de l'éducatif, des longueurs d'onde peuvent manquer de visibilité dans la vie des enfants sans relever d'obligations garanties par le droit.





LE GRAND ÉCART

DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Issus du groupe de travail du CNPE « Parents concernés »

« Comment rester parent quand son enfant est placé ? »

« **Quand tu as ton enfant placé, tu es parent et pas parent en même temps.** Par exemple, les voisins sont gênés de te parler de leurs enfants parce que toi tu ne sais pas répondre quand ils te demandent « et toi, ta fille, ça y est, elle marche ? »

« Quand ça nous arrive, on s'isole, on a tellement honte, on pense que notre vie, elle est foutue »

« On n'est pas parfaits mais qu'on n'est pas idiots non plus. »

« Quand tu as ton enfant placé, tu perds toutes les premières fois : ses premiers pas, ses premiers mots, qui sont si importants pour tous les parents. »

« J'ai offert des baskets à mon garçon, c'était pas la bonne pointure, j'avais l'air de quoi en tant que maman ?

« **Ce n'était pas de voir son bébé qui était dur, c'était de le voir en sachant qu'il faudrait le quitter dans 1h.** »

« Il faudrait proposer aux parents, au moment du placement de leur enfant, de rencontrer d'autres parents dans la même situation. Pour nous aider à comprendre ce qui nous arrive. »

Une maman a demandé à faire baptiser son bébé.... « **Les droits de visite ne sont pas le samedi : c'est pas possible.** »

Une maman a voulu donner une tablette au personnel, où elle avait enregistré sa voix et des chansons. On lui a répondu que « **le numérique n'est pas bon à l'âge de son bébé ... c'est pas possible.** »

« Un papa a demandé à avoir ses ados en droits de visite à domicile le week-end (ses enfants le réclamaient aussi). Il n'a qu'une chambre chez lui, il dort dans le salon.

Le juge ne veut pas que le frère et la sœur dorment dans la même chambre, donc « **c'est pas possible.** » Mais il ne comprend pas car ils viennent chacun leur tour, 1 week-end sur 2... »

« Et quand ton enfant vit des maltraitances sur son lieu de placement, c'est insupportable de voir qu'on ne t'écoute pas quand tu demandes qu'on s'organise pour que ça s'arrête. »



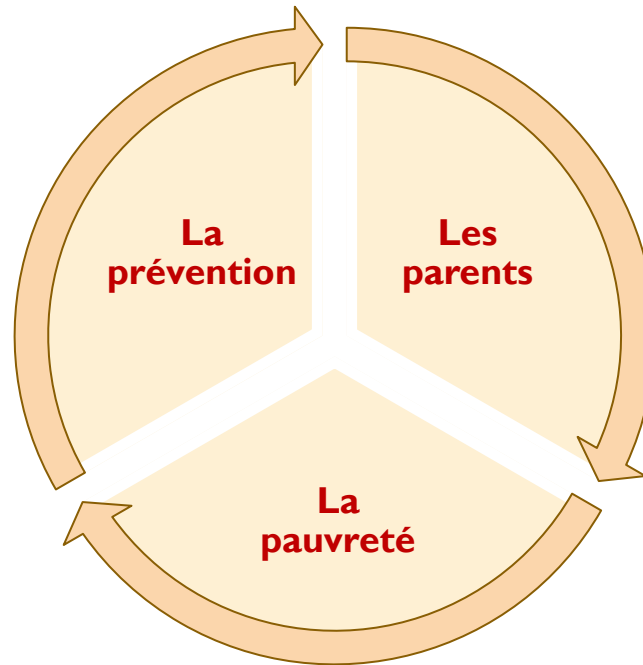


LES TROIS POINTS AVEUGLES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La prévention : aucun cadre conceptuel, pour la définir et la mettre en œuvre

Sans connaissance du public : pas de politique possible.

- Rapport des inspections Affaires sociales et Recherche : « *la politique de prévention [en matière de Protection de l'enfance] se caractérise en premier lieu par l'absence de cadre conceptuel partagé* ».
- La Secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance, Charlotte Caubel : « *il n'existe aucun socle commun, permettant de proposer un cadre d'intervention cohérent aux familles et aux enfants en fonction de leur situation* ».
- **Prévenir la maltraitance** est aussi flou que prévenir les usages de drogues.
- **Le soutien éducatif** suppose d'apprécier avec des référentiels précis la capacité des parents à comprendre les risques pour leurs enfants et à faire évoluer leurs comportements



Les parents : des bénéficiaires méconnus

La politique publique ne connaît rien de la population des parents alors qu'ils sont bénéficiaires des mesures d'aide et d'assistance éducative.

- On ne connaît pas le nombre de parents concernés, le nombre de parents entrant ou sortant du périmètre de la protection de l'enfance.
- On ne connaît la composition des foyers, les modalités d'exercice de l'autorité par les deux parents.
- On ne sait pas combien de temps ils sont accompagnés par la Protection de l'enfance.
- On ne connaît rien de leurs parcours, de l'histoire de leurs difficultés éducatives et des réponses qu'ils ont, ou pas, essayé d'y apporter.
- On ne connaît pas la part de ceux qui ne sont pas en mesure d'exercer leur autorité parentale.
- On ne sait pas combien sont accompagnés par un avocat.

Les conditions de vie socio-économique :
un déterminant connu mais ni mesuré ni pris en compte

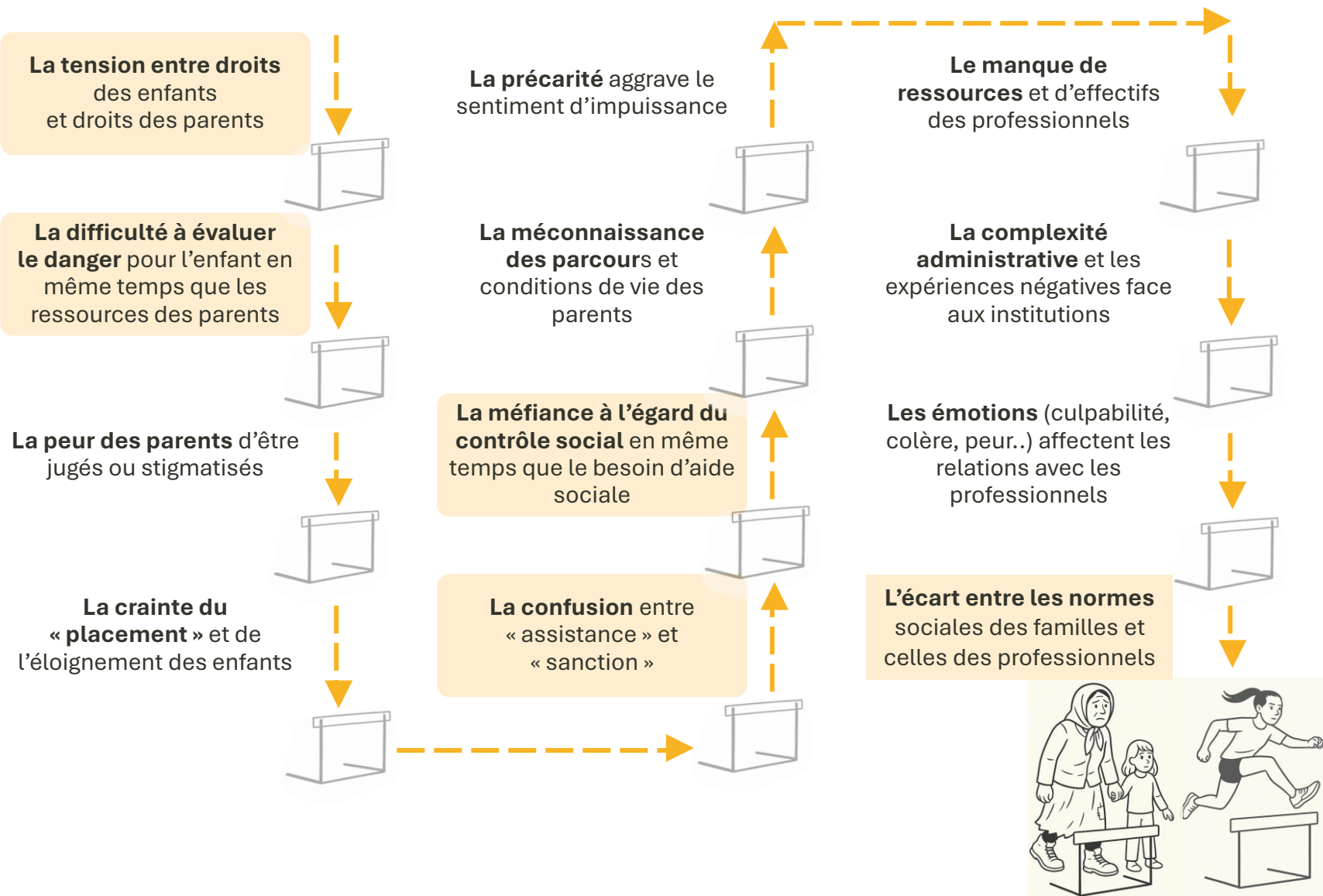
Une donnée parfaitement repérée dans la littérature (Revue française des affaires sociales, oct. 2023).

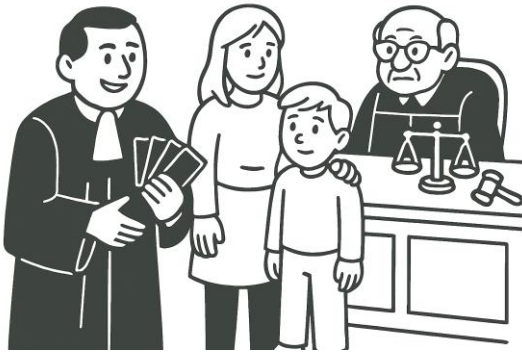
Les conditions de vie sont un élément majeur pour comprendre les difficultés éducatives et les freins à leur résolution

Un élément qui ne relève pas de la responsabilité du « chef de file de la protection de l'enfance »



La participation des parents : un parcours d'obstacles et de résistances





POURQUOI MOBILISER LA PROFESSION DES AVOCATS ?

PROPOSITIONS ET ATTENTES

L'intérêt d'une collaboration avec les avocats :

- **comprendre** - pas seulement à défendre - les parents lorsqu'ils sont face au Juge, leurs parcours, même quand ils sont en difficulté, même quand ils sont devenus maltraitants ;
- **identifier** les profils de parents qui ne pourront pas reprendre le fil de leurs responsabilités éducatives ;
- **articuler** droits des enfants et droits de parents ;
- **considérer** les intérêts des parties prenantes de l'assistance éducative : enfants, parents, magistrats, services sociaux, etc. ;
- **décrire** comment on accompagne des personnes responsables de faits ayant de graves conséquences vers la prise de conscience et la réinsertion vers la responsabilité sociale ;
- **sortir** des amalgames qui agglomèrent « risques pour l'enfant » et « parents dangereux » ;
- **construire** une pédagogie de la distinction « assistance éducative » et « sanction pour mise en danger des enfants » ...

Face aux impasses de la Protection de l'enfance, ce que nous voulons éviter...

le syndrome de la grenouille



Quelques références bibliographiques au fil des 10 dernières années

Conditions de vie des familles dont les enfants sont en situation de placement, Conditions de vie des familles dont les enfants sont en situation de placement - **Lucie Vacher**, MRE, 2016

Comprendre les dimensions de la pauvreté en croisant les savoirs - **ATD Quart Monde**, Secours Catholique, 2019

Démarche de consensus relative aux interventions de protection de l'enfance à domicile - **Geneviève Gueydan et Nadège Séverac**, IGAS 2019

L'enfant et ses parents : des sujets-clés en protection de l'enfance - **Séverine Euillet & Carl Lacharité**, 2021

Le travail avec les familles dans le cadre d'une mesure de Protection de l'enfance, **CNAPE**, 2022

Protection de l'enfance et coéducation, une recherche qui prend en compte les ressources des parents et de leur entourage - **Catherine DELCROIX et al**, 2022

Protection de l'enfance et participation des familles, La maltraitance : Perspective développementale et écologique-transactionnelle - **Carl Lacharité et al.**, PUQ, 2023

Avant-propos du N° spécial Protection de l'enfance et pauvreté - **Flore Capelier & Isabelle Frechon**, Revue française des affaires sociales, 2023

La place des parents en protection de l'enfance, Sortir d'une participation sous contrôle - **Enrique Garcia**, L'Harmattan, 2022

La participation des familles au sein des dispositifs de protection de l'enfance, enjeux, pratiques et effets - **Caroline Maupas**, 2023

Les institutions sociales, l'intervenant social en protection de l'enfance et les responsabilités parentales à l'aune des droits de l'enfant - Jean-Pierre Rosenczveig, 2024

Plaidoyer pour la reconnaissance d'une « dignité procédurale » en faveur des familles dans le contentieux de l'assistance éducative - Michel Amas et Younes Bernard, La Semaine Juridique Edition Générale n°13, 01 avril 2024, 427

Les évolutions du droit procédural de l'assistance éducative, Réflexion critique sur l'office du juge des enfants - Younes Bernard, Recueil Dalloz 2024 p.176

D'autres modèles existent - **Philippe Fabry**, L'Ecole des parents, Printemps 2025

Regards croisés sur les réalités familiales et professionnelles en AEMO - **Nadège Séverac et Juliette Halifax**, ONPE 2025

Baptiste Cohen - Commission ouverte Droit des Enfants au sein de l'Ordre des avocats de Paris

« Pour protéger les enfants mieux comprendre et mieux aider les parents »